

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'administration du Centre de services scolaire de Rouyn-
Noranda (CSSRN) tenue le 27 septembre 2022, à 19 h en son
centre administratif (70, rue des Oblats Est) et sur Teams, sous
la vice-présidence de Mme Geneviève Wagner**

Sont présents : M. Yves Bédard, directeur général
M^{me} Mélissa Carbonneau
M^{me} Cynthia De Champlain
M. Pier-Marc Corriveau
M. Martin Grenier
M. Tommy Guillemette
M^{me} Anne-Frédérique Karsenti, directrice des Services éducatifs
M^{me} Josée Larivière
M^{me} Sonia Levesque
M^{me} Roxanne Martin
M. Stéphane Morrissette, secrétaire général
M. Bobby Pagé
M^{me} Élodie Roy
M^{me} Geneviève Wagner, vice-présidente

Sont absents : M. Tommy Bédard, président¹
M. Serge Gaudet
M^{me} Marie-Ève Germain-Poiré

Visiteur : M. Henri Bégin

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum

Mme Wagner souhaite la bienvenue à tous. Puis, les membres du conseil présents formant quorum, elle déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflit d'intérêts

CA-70-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu, QUE l'ordre du jour présenté est accepté.

3. Demandes verbales de l'assistance (question du public)

M. Henri Bégin, citoyen, pose certaines questions en lien avec la présentation qui sera faite sur le budget ce soir.

4. Décisions (point nécessitant une résolution)

4.1. Adoption du budget 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un surplus de 24 681 \$;

¹ Il est à noter que M. Tommy Bédard a remis sa démission du conseil d'administration le 26 septembre 2022.

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant 3 842 419 239 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 3 578 015 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 22 920 177 \$;
- un nombre de 13 044 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

CONSIDÉRANT la présentation faite par la direction du Service des ressources financières au comité de gestion du 12 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la direction du Service des ressources financières au comité de vérification le 20 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

CA-71-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,
QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 92 902 334 \$ et des dépenses de 92 877 653 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

5. Bilan de la rencontre (huis-clos statutaire)

Mme Wagner annonce la tenue du bilan de la rencontre sous la forme d'un huis clos statutaire.

Les gestionnaires se retirent (19 h 34).

CA-72-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu
QUE le huis clos soit ouvert.

CA-73-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu
QUE le huis clos soit levé.

6. Date et lieu des prochaines séances

La prochaine séance du conseil d'administration sera le 13 décembre 2022 à 19 h à la salle A300 du centre administratif du CSS.

7. Levée de la séance

CA-74-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu
QUE cette séance soit levée.

Et la séance est levée à 19 h 44.

Mme Geneviève Wagner
Vice -présidente

Stéphane Morrissette
Secrétaire général